



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

**COMMISSION NATIONALE
DES DROITS DE L'HOMME**



COMMUNIQUE N°031-2018-/CNDH

La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) exprime sa très vive préoccupation suite aux multiples allégations d'exactions commises sur des citoyens s'élevant contre leur condition « d'esclaves » par ascendance dans de nombreuses localités de la région de Kayes. Face à cette situation inadmissible dans un Etat de droit, la CNDH :

- rappelle que conformément aux dispositions des deux premiers articles de la Constitution du 25 février 1992, « *la personne humaine est sacrée et inviolable. Tout individu a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité et à l'intégrité de sa personne* » ; « **Les maliens naissent libres et égaux en droits et en devoirs** » ;
- invite les autorités administratives, les légitimités traditionnelles et religieuses ainsi que les Organisations de la Société Civile à œuvrer pour la coexistence pacifique dans lesdites localités à travers des campagnes de sensibilisation et d'information;
- engage les autorités politiques, administratives et judiciaires à assurer à chacun et à tous les droits constitutionnellement garantis en faisant preuve de fermeté face aux atteintes injustifiées aux personnes et à leurs biens.

Pour la CNDH, la protection des droits de l'Homme est une responsabilité partagée.

Bamako, le 29 octobre 2018
Le Président

Maître Malick COULIBALY
Chevalier de l'Ordre National